



LES PSYCHOLOGUES EN ACTION !

■ **10 JUIN 2021 : L'APPEL ACTE I**

■ **28 SEPTEMBRE 2021 : L'APPEL ACTE II**

Le 10 juin 2021, quels que soient nos secteurs et modes d'activité, nous étions très nombreux dans la rue.

Les différents arrêtés et autres rapports élaborés à la hâte et sans concertation par le gouvernement ont révélé son manque de considération à l'égard de notre profession.

Le 28 septembre 2021, les différents ministères (Santé, Enseignement Supérieur, Fonction Publique...) faisant la sourde oreille, nous nous mobilisons à nouveau pour rappeler que :

➔ la profession de psychologue n'est pas une profession paramédicale. Les psychologues sont autonomes dans l'élaboration de leurs méthodes et indépendants dans leurs décisions d'intervention. **Nous sommes opposés à ce que nos interventions soient soumises à une évaluation et/ou à une prescription médicale. Nous nous opposons à l'imposition par l'État de techniques thérapeutiques** qui ne respectent ni notre autonomie, ni le libre choix des patients ;

➔ spécialistes en sciences humaines, dotés des compétences et des orientations diverses qui font leur richesse, les psychologues étudient et traitent du fonctionnement psychique dans différents champs de la société. **Nous sommes opposés à la création d'un ordre des psychologues** qui va à l'encontre de la réalité de la profession et de la pluralité des approches psychologiques ;

➔ les psychologues ne figurent pas sur la liste des professionnels de santé, sans doute est-ce la raison pour laquelle, à l'instar d'autres professions intervenant dans le champ de la santé publique, ils ont été oubliés des mesures de revalorisation salariale du Ségur. Depuis trop longtemps, les psychologues ne sont pas rémunérés à la hauteur de **leurs qualifications et de leur expertise**. Les grilles de salaires dans la Fonction Publique et les tarifs largement insuffisants prévus dans les expérimentations témoignent du mépris de l'État pour notre profession. Pour exemple, suite aux révisions de grilles qui, dans le cadre du Ségur, augmentent certains professionnels paramédicaux sans cependant rattraper le niveau européen, un psychologue (bac +5) en début de carrière sera rémunéré moins qu'un infirmier (bac +3) dans le même cas ;

➔ les psychologues sont une des professions subissant le plus de **précarité**, en particulier à l'hôpital public où les non-titulaires sont en nombre trop important. Cette précarité, induite par la contractualisation, entraîne de grandes disparités de traitement et d'injustices qui fragilisent l'ensemble des psychologues et leur exercice professionnel.

NOUS EXIGEONS L'OUVERTURE URGENTE DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS POUR :

- ➔ une revalorisation substantielle de nos grilles de salaires garantissant la concordance entre la formation de haut niveau en psychologie et la rémunération ;
- ➔ l'ouverture systématique de concours sur titres pour les postes vacants et un plan de résorption de l'emploi précaire ;
- ➔ la garantie de l'indépendance des psychologues dans leurs pratiques et de leur autonomie professionnelle vis-à-vis de la discipline médicale ;
- ➔ une reconnaissance de la place de la psychologie et des sciences humaines, différenciée de l'approche médicale, dans le système de santé, dans la fonction publique hospitalière, en libéral, mais aussi dans les fonctions publiques d'État et Territoriale pour améliorer la prévention ;
- ➔ un accès direct du public aux consultations psychologiques gratuites en secteur public ou prises en charge par la sécurité sociale en libéral ;
- ➔ Une formation universitaire en psychologie avec un doctorat d'exercice.



**Tous en grève,
un préavis national
de grève CGT
a été déposé**



L'ACCÈS AUX PSYCHOLOGUES EST UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE !

LE 28 SEPTEMBRE, TOUS MOBILISÉS POUR LE DÉFENDRE !